

CONDITIONS GENERALES

1. Champ d'application.

Toutes les interventions professionnelles, soit entretien, réparation et/ou dépannage, d'ordre mécanique et/ou hydraulique, en atelier et/ou sur chantier, sont régies par les présentes « Conditions Générales », lesquelles s'appliquent contractuellement, sans préjudice de conditions particulières, entre les deux parties, que sont :

- D'une part, Stéphane PIRON – **SPMECANIC** – « entrepreneur indépendant » domicilié à Namur, Rue de Fer, n°105 boîte A11 et
- D'autre part, « le client », personne physique, lequel reconnaît explicitement en avoir pris connaissance, et les accepter intégralement, sans restriction, ni réserve.

Toute dérogation ou modification aux présentes clauses sera non valide si elle n'a pas été adressée par écrit et avalisée par les deux contractants

2. Devis.

Tout contrat débute au préalable par la remise au client, par écrit, d'un devis, sans engagement du prestataire car valant uniquement à titre indicatif. En aucun cas, il ne pourra servir de fondement à une quelconque réclamation future.

La durée de validité de la proposition d'offre est de 30 jours calendrier, et sauf clause particulière, ne concerne que la prestation à fournir, très clairement détaillée, qui ne deviendra « commande effective » qu'après accord écrit et signé par les deux parties. Non validée par le client dans le délai prescrit, l'offre cesse de lier le prestataire au client. De même, toute modification en cours d'exécution des travaux doit être proposée par écrit, par le client et acceptée explicitement par le prestataire ; dans le cas où elle a pour conséquence une diminution du montant du marché, une indemnité égale à 10% de cette diminution, est automatiquement due et facturée à titre de « manque à gagner ».

Tous les documents relatifs à l'offre sont strictement confidentiels et comme tels ne peuvent ni être reproduits ni communiqués.

3. Prix

Tous les prix sont toujours exprimés en € et hors TVA, laquelle au taux de 21% est totalement à charge du client ; la tarification en vigueur est clairement accessible selon le lien **www.spmecanic.be**

Le prestataire se réserve le droit de revoir les prix appliqués, sans préavis, notamment en raison des modifications des tarifs, taxes et autres frais, comme par exemple, le transport, imposées par les fournisseurs des matériaux et des pièces indispensables pour la bonne réalisation de l'intervention ; leur commande sera de préférence réalisée par l'entrepreneur.

4. Exécution et Délais

Le client fournit de sa propre initiative toutes les informations nécessaires permettant l'exécution des prestations commandées. L'aménagement des accès est effectué par le client, et est sous son entière responsabilité.

En ce qui concerne les délais fixés, ils peuvent être prolongés :

- Si retard d'autres corps de métier
- Si des modifications importantes sont décidées par le client au cours des travaux
- Si nouvelles dispositions légales à respecter
- Si retard dans le délai de livraison des fournitures indispensables, etc...

et n'engagent en aucune façon la responsabilité du prestataire, et de ce fait, ne donne lieu à aucune indemnité ou pénalité à son encontre.

Il en est de même, pour tout retard, quelle qu'en soit la durée, qui trouve son origine dans un cas de force majeure, qui autorise l'entrepreneur à suspendre l'exécution des prestations pendant toute la durée de l'événement perturbateur. Sont considérés comme force majeure, les circonstances imprévisibles rendant la poursuite du travail impossible comme par exemple, les grèves, les guerres, les incendies, les inondations, les circonstances atmosphériques, les catastrophes naturelles et tous les événements affectant directement la sécurité et les moyens de transport.

5. Délais de rétractation

Le client est en droit de ne pas donner suite à une commande confirmée. Cependant, toute commande annulée par le client avant ou au cours des travaux donnera lieu à une indemnisation forfaitaire correspondant à 10% du prix convenu, à titre de dédommagement pour les frais occasionnés et le préjudice subi.

6. Responsabilité

En aucun cas, le prestataire ne sera responsable des défauts attribuables à un entretien insuffisant, à une usure normale, à une utilisation défectueuse ou maladroite des appareillages, à de la négligence, de la malveillance ou manque de surveillance, ou encore après une réparation et/ou intervention effectuée par un tiers. Il en est, encore plus le cas lorsqu'il s'agit d'une intervention sur des montages non conformes à la législation en vigueur.

Si le client fournit ou impose un matériau ou une pièce d'une qualité, d'une provenance ou d'un type déterminé, ou un procédé d'exécution, automatiquement l'entrepreneur est déchargé de toute responsabilité des éventuelles conséquences néfastes ayant pour origine le choix, par le client, du dit matériau et/ou du dit procédé.

7. Facturation et Paiements

Sauf convention écrite contraire, les factures sont payables exclusivement, au comptant sur le compte bancaire CBC de SPMECANIC, en totalité, dans les 14 jours calendrier suivant la date d'établissement de la facture et au plus tard à la date d'échéance clairement stipulée.

Tout défaut ou retard de paiement peut entraîner, de plein droit et sans mise en demeure préalable, la facturation d'une indemnité forfaitairement fixée à 50,00€ non soumise à la TVA, dès l'expiration du délai de paiement. Toutefois, son application est à la discrétion du prestataire de service.

De plus, tout non-paiement d'une facture à la date d'échéance peut entraîner de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de toutes les autres factures émises jusqu'alors, et ce que ces dernières soient ou non échues.

Toute contestation ou réclamation relative à une facture n'est recevable que si adressée par écrit dans les 7 jours calendrier à dater de celle de son émission, au service administratif de SPMECANIC, soit à l'adresse suivante :

Piron Claude Rue de Fer 105 bte A21 5000 Namur ou pironclaud@yahoo.fr

8. Droit et Juridiction

La mise en cause d'une des clauses des conditions générales ou spécifiques convenues entre les deux parties, n'entraîne aucunement l'invalidité des autres conditions du contrat, lequel restant dès lors intégralement valable. Les parties s'engagent à substituer selon la bonne foi les clauses non valides par d'autres qui réalisent, dans la mesure du possible, la même fonction.

Tous les contrats sont soumis exclusivement au droit belge, même si l'une des parties signataire de la convention dite de vente est de nationalité étrangère.

Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur sont compétents pour tout litige auquel le contrat ou la commande pourrait donner lieu.

9. Protection des données

Le partenaire accorde la meilleure attention à la protection de la vie privée du client. Toutes les données collectées ont le consentement du client et ne peuvent servir uniquement dans le cadre des relations contractuelles commerciales liant le Prestataire et le Client.

